



Photo: Fondation Arkadis, Robert Hansen

## L'unité de vie « démence »

La dignité humaine est un droit inaliénable, aussi pour les personnes souffrant de troubles cognitifs ou d'une forme de démence. Nous reconnaissons le droit à l'autodétermination et à l'autonomie et mettons à disposition les ressources nécessaires pour ce faire. Nous sommes convaincus que chaque être humain est capable, tout au long de sa vie et dans la mesure de ses possibilités, d'apprendre et de se développer et qu'il jouit d'un droit à l'intégrité personnelle.

### Unité de vie pour des personnes handicapées et démentes

En 2013, la Fondation Arkadis a décidé de créer une unité de vie pour les personnes atteintes de démence. Les personnes souffrant de troubles cognitifs et d'une forme de démence font partie de notre société. Nous défendons une attitude inclusive et nous nous engageons afin que ces personnes aient leur place dans la société, qu'elles soient considérées et puissent participer.

Le thème de la démence est aujourd'hui dans toutes les bouches. Grâce aux progrès de la médecine et à l'amélioration des soins, de l'accompagnement et de l'assistance, les personnes souffrant de troubles cognitifs ont elles aussi une espérance de vie beaucoup plus élevée. Chez elles, toutes les formes de démence sont aussi fréquentes que dans l'ensemble de la population. Dans la gestion du quotidien, nous veillons à ce que le déroulement de la journée confère un sentiment de sécurité et d'harmonie. Avec chaque résidente et résident, nous tentons de trouver le bon équilibre entre

stimulation, activité, mouvement, détente et calme. Dans l'accomplissement des tâches quotidiennes, il est important de maintenir les capacités et de continuer à favoriser la participation au sein de la société et dans l'institution.

Nous planifions régulièrement l'organisation des journées et des nuits selon un cadre d'orientation qui sert également à la planification générale de jour et de nuit ainsi qu'au planning du personnel.

Nous attachons de l'importance:

- à une planification de la participation au processus de travail (ateliers et centres de jour) d'entente avec les résidentes et résidents,
- aux offres destinées à soutenir les résidentes et résidents qui ne peuvent pas effectuer de travail sur le marché de l'emploi ou dans les ateliers, respectivement les centres de jour,
- à l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne en fonction des besoins et des capacités,
- à la possibilité de participer à des activités comme le club de loisirs ou les achats, selon les besoins et l'état du moment des résidentes et résidents,
- à la possibilité de se rendre à la physiothérapie, au salon de coiffure etc.

De façon générale, nous prévoyons un rythme ordinaire de jour et de nuit. Les résidentes et résidents ne sont toutefois pas obligés de dormir. Durant les périodes d'activité nocturne, nous proposons des jeux, des repas, des boissons, de la musique à écouter, etc. Nous veillons à une alimentation équilibrée et variée. Dans la mesure du possible, nous tenons compte des préférences individuelles. Les plats qui ont une signification personnelle contribuent au bien-être.

Au sein de la Fondation Arkadis, le service spécialisé en matière de démence est chargé d'assurer une approche professionnelle des questions liées aux « troubles cognitifs et démence ». Il propose des formations continues et conseille les responsables afin d'assurer le professionnalisme dans les relations avec les personnes handicapées atteintes d'une forme de démence. Le soutien apporté par un médecin traitant et un gériopsychiatre nous permet d'accompagner jusqu'au bout de la vie.

## Article de la CDPH3 :: Participation

Auteure: Claudia Hermann

### Institution:

**arkadis**  
begleiten beraten bewegen

### Site internet

### Contact:

**Urs Schäfer**  
Aarauerstrasse 10  
4600 Olten  
+41 62 287 00 10  
052 305 12 40  
[urs.schaefer@arkadis.ch](mailto:urs.schaefer@arkadis.ch)

Un projet de:

Soutenu par: